

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : NICANOR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Herbicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon  
92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL  
Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48  
INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

### 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification européenne : Le produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

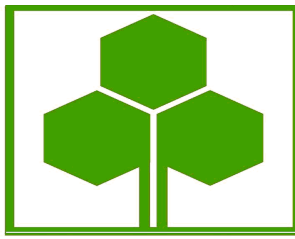
Classification : R43  
N; R50-53  
-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement : R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Mentions obligatoires d'étiquetage  
Contient : 20% metsulfuron-méthyle

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 2 Identification des dangers (suite)

#### Symbole(s)



: Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) R

: R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrase(s) S

: S2 - Conserver hors de portée des enfants.  
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S24 - Eviter le contact avec la peau.  
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)  
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation NICANOR ou tout autre préparation contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une fois par an  
SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation NICANOR ou tout autre produit contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une fois tous les deux ans à la dose d'application de 6 g/ha de matière active, en traitement d'automne-hiver (jusqu'à la reprise de la végétation) sur blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, triticale et seigle d'hiver.  
SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

#### Autres effets indésirables pour la santé

: Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

### 3 Composition/informations sur les composants

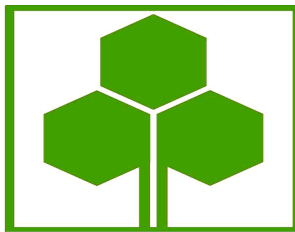
#### Caractérisation chimique du produit

: Granulés Dispersables (WG) - Préparation

#### Composants

: Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Metsulfuron-méthyle	: 20 %	74223-64-6	----	613-139-00-2	----	N; R50-53 Aquatic Acute 1;H400 (M fact. = 1000) Aquatic Chronic 1;H410 (M fact. = 1000)
Alkylphthalènesulfonic acid, sodium salt/formaldehyde polycondensate	>= 1 < 5 %	68425-94-5	----	----	----	Xi; R36/38 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315

### 4 Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin après toute exposition importante.
- Contact avec la peau** : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion** : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée, Produit sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Agents d'extinction déconseillés** : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produit de décomposition dangereux** : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Protection des intervenants** : Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter la formation de poussière. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

### 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Manipulation

: Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage

: Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.  
Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.  
Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

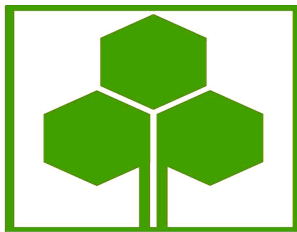
Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** : (Valeurs INRS France (ED 984))  
Sucrose (N°CAS 57-50-1) : VME 10 mg/m3 [INRS - Valeur indicative (VL)]

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques de protection** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.  
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.
- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143). Pulvérisateur à dos: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143). Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
  - **Protection des mains** : Matériel: Caoutchouc nitrile ; Épaisseur du gant: 0,3 mm ; Longueur des gants: Type de gants standards. Indice de protection: Classe 6. Temps d'utilisation: > 480 min. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discutée avec le fournisseur de gants de protection. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
  - **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
  - **Protection de la peau et du corps** : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2) Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Pulvérisateur à dos : Vêtement complet Type 4 (EN

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

#### Hygiène industrielle

14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).  
 Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. Si des circonstances exceptionnelles nécessitent d'accéder à la zone traitée avant la fin de la période d'interdiction d'entrer, porter un vêtement de protection complet de Type 6 (EN 13034), des gants en caoutchouc nitrile de classe 2 (EN 374) et des bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).  
 Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

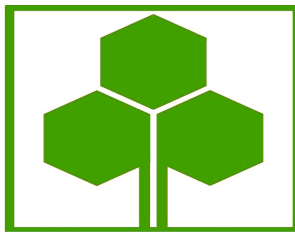
### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales :

<b>Etat physique à 20 °C</b>	: solide, poudre
<b>Couleur</b>	: havane, brun
<b>Odeur</b>	: Légère.
<b>pH</b>	: 4,2 à 10 g/l
<b>Point de fusion [°C]</b>	: Non disponible pour ce mélange.
<b>Point d'ébullition initial [°C]</b>	: non applicable
<b>Point d'éclair [°C]</b>	: non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Ce produit n'est pas inflammable.
<b>Limites d'explosivité</b>	: Non disponible pour ce mélange.
<b>Pression de vapeur [20 °C]</b>	: Non disponible
<b>Densité de vapeur relative (air=1)</b>	: Non disponible pour ce mélange.
<b>Masse vol. apparente (g/ml)</b>	: 0,63 FYr , non tassé 0,89 FYr , tassé

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

<b>Solubilité dans l'eau</b>	: dispersable
<b>Log P (octanol/eau) à 20 °C</b>	: non applicable
<b>Viscosité cinématique</b>	: non applicable
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	: Le produit n'est pas oxydant.

#### 9.2. Autres informations

Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

### 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.4. Conditions à éviter

Température de traitement : > 140 °C Se décompose par chauffage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Dans des conditions sévères d'empoussiérage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre

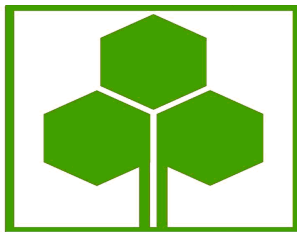
### 11 Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

. : Toxicité aiguë par voie orale :  
DL50 / rat : > 5 000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-1

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 11 Informations toxicologiques (suite)

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation :

· Metsulfuron méthyle

CL50 / 4 h rat : > 5,0 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée :

DL50 / lapin : > 2 000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation de la peau :

lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-5

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation des yeux :

lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-4

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Sensibilisation :

cochon d'Inde

Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-6

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité à dose répétée

· Metsulfuron méthyle

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e) rat : Gain de poids du corps réduit, Modifications du poids des organes, Foie

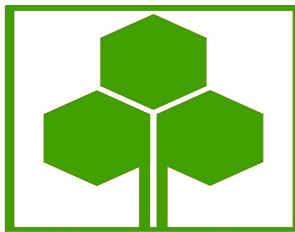
Dermale lapin : Irritation de la peau

Evaluation des propriétés mutagènes :

· Metsulfuron méthyle

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observées dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 11 Informations toxicologiques (suite)

Evaluation de la cancérogénicité :

- Metsulfuron méthyle
- N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction :

- Metsulfuron méthyle
- Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Evaluation des propriétés tératogènes :

- Metsulfuron méthyle
- Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

### 12 Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Sur le produit

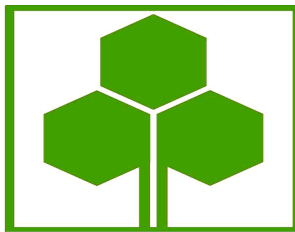
- Toxicité pour le poisson :  
Essai en statique / CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203 (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité des plantes aquatiques :  
CE50r / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 1 307 mg/l  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.  
Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires. Source d'Information : Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques :  
Essai en statique / CE50 / 48 h / Daphnia magna: > 1 000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité chronique pour les poissons :  
· Metsulfuron méthyle  
NOEC / 21 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 68 mg/l
- Toxicité chronique pour les invertébrés : aquatiques  
· Metsulfuron méthyle  
NOEC / 21 h / Daphnia magna: 100 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 12 Informations écologiques (suite)

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). / Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14 Informations relatives au transport

#### Information générale

**Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -  
Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

#### 14.1. Numéro ONU

3077

N° I.D. : 90

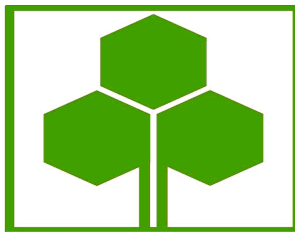
#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**Désignation officielle de transport ADR/RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Metsulfuron-méthyle)

**- Code de restriction en tunnels** : E

**Désignation officielle de transport OM-IMDG** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Metsulfuron-méthyle)

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 14 Informations relatives au transport (suite)

**Désignation officielle de transport IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Metsulfuron-methyl)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9  
 -Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers  
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

##### OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9  
 - Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers  
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .

##### OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9  
 - Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods  
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ IATA : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## NICANOR

Edition révisée N° : 3

Date : 31 / 10 / 2012

Remplace la fds : 18 / 12 / 2007

### 15 Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

##### Dispositions nationales France

**Législation des installations classées** : Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).  
**pour la Protection de l'Environnement:**

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.

### 16 Autres informations

**Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3** : R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.  
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3** : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com